



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

1– Contexte de réflexion

2 – Appropriation du sujet par la MEL

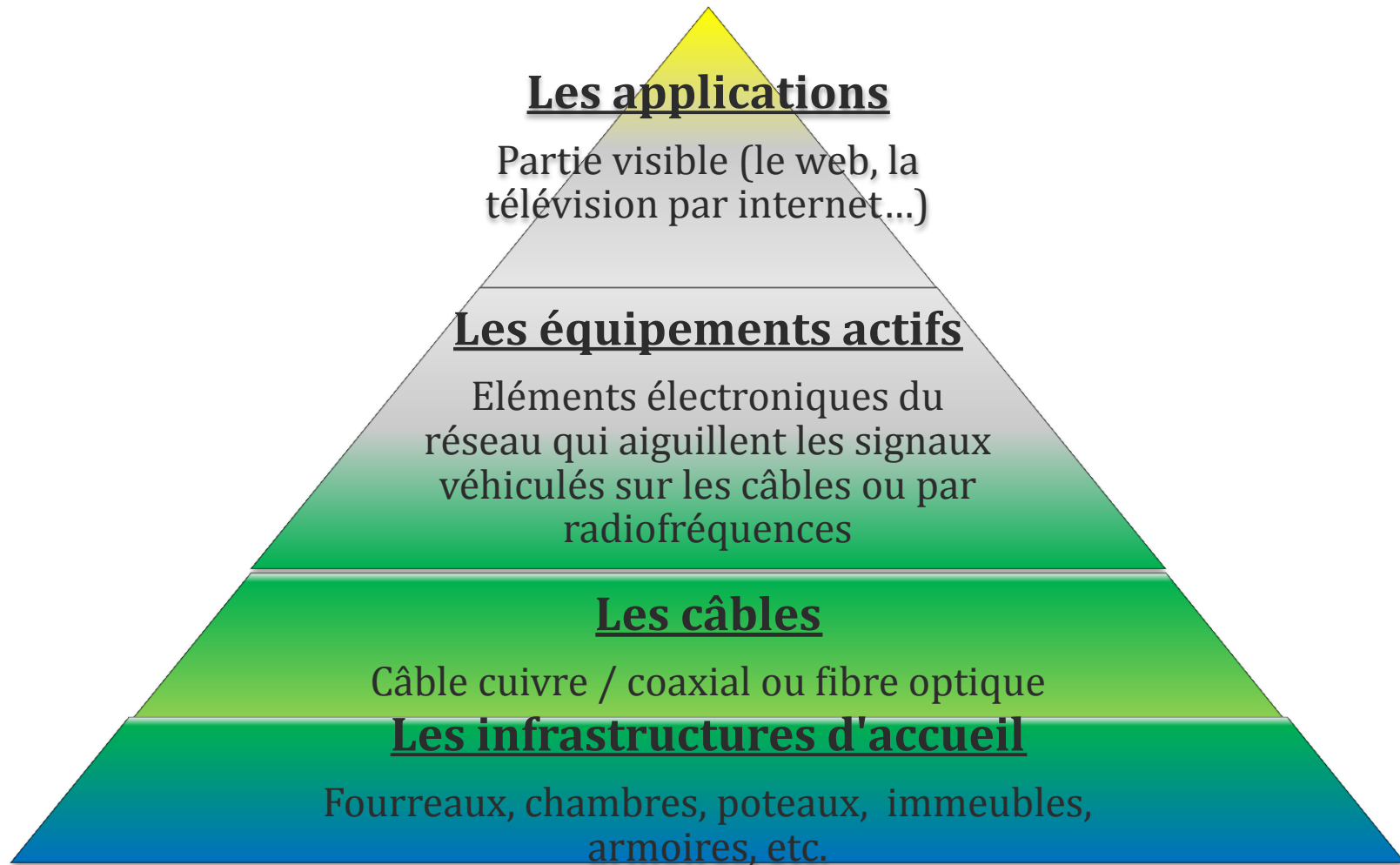
3 – Illustrations opérationnelles

CONTEXTE DE RÉFLEXION

- Politiques nationales et locales favorisant le déploiement des nouveaux réseaux de communications électroniques très haut débit sur le territoire
 - Pour les administrés
 - Pour les entreprises

« Chantier d'infrastructures du siècle »
- Acteurs nationaux de ce déploiement qui ambitionnent un processus industriel
 - Opérateurs privés investissant sur fonds propres
 - Opérateurs publics investissant dans le cadre de contrats publics (DSP, ...)
- Objectif partagé : lever les obstacles à la progression du THD pour répondre au développement croissant des usages

QU'EST CE QU'UN RÉSEAU DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE ?



LA DEREGLEMENTATION DES TELECOMS BOULVERSE LES RESEAUX NUMERIQUES



1 opérateur + 1 réseau multi-supports + 1 mission de service public

1^{er} janvier 1997 : privatisation

1^{er} janvier 1998 : ouverture à la concurrence sur un réseau construit

Disparition de la mission de service public =

Des opérateurs +

Des réseaux qui empruntent les multi-supports +

Des technologies (ADSL, FTTLA, FTTH/FTTO)

CONSÉQUENCES POUR LES AMÉNAGEURS : UN PAYSAGE COMPLEXE

- De multiples propriétaires d'infrastructures d'accueil :
 - Des Opérateurs (dont le réseau historique ouvert à la mutualisation)
 - Des collectivités territoriales
- Des parcours multiples sur des domanialités différentes
- De propriétaires de câbles de nature différentes :
 - Des opérateurs
 - Des collectivités territoriales (développement récent de la vidéoprotection)
- Des fournisseurs de services sur des technologies qui coexistent :
 - xDSL sur le câble cuivre (ADSL jusque VDSL2)
 - Réseaux câblés (co-axiaux) jusqu'au FTTLa
 - FTTH/FTTO

CONSÉQUENCES POUR L'OPERATEUR : UNE MISE EN ŒUVRE COMPLEXE JUSQU'À GREVER LA VOLONTÉ DE FAIRE

ENJEUX DE LA MEL :

Enjeux locaux :

- Enjeux de connaissances et de réappropriation du patrimoine « orphelin »
- Enjeux de gestion : offre de génie civil
- Enjeux de prescriptions (PLU, règlement de voirie)

Enjeux nationaux :

- Enjeux de prescriptions (notamment de dimensionnement, de résilience, d'enfouissement)
- Enjeux d'interface avec le patrimoine privé (illustrations)

COMMENT LA MEL S'EST APPROPRIÉ LA QUESTION ?

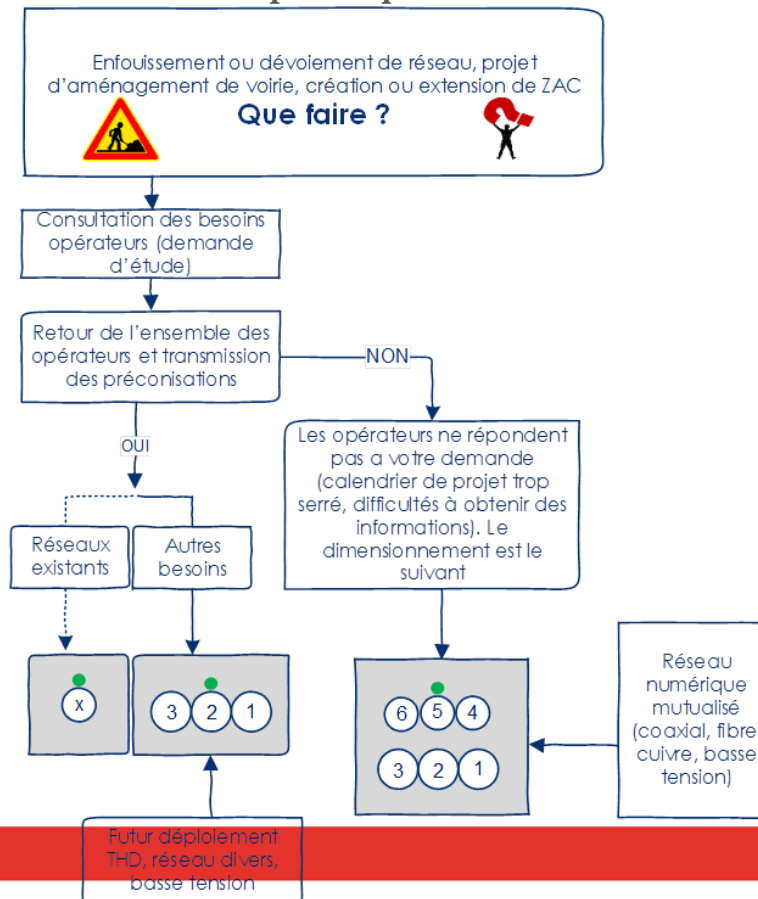
1. Une organisation interne :

- ▶ Mission d'Aménagement Numérique
 - *Contact privilégié des opérateurs*
 - *S'assurer du respect des engagements de la MEL et des opérateurs*
 - *Mettre en œuvre une opération de montée en débit sur 5 communes*
- ▶ Gestion du Domaine Public
 - *Instruction administrative des différentes autorisations et conventions*
 - *Veille juridique et analyse, gestion des contentieux*
 - *Mise en recouvrement de la redevance d'occupation*
- ▶ Unités territoriales de la direction de l'espace public et voirie
 - *Gestionnaire et constructeur des infrastructures*
 - *Interlocuteurs des occupants ou demandeurs (communes, aménageurs...)*
- ▶ Mission Réseaux
 - *Fournir les méthodes et moyens aux gestionnaires d'infrastructures*
 - *Faciliter l'exploitations, la maintenance et l'évolution des infrastructures*

COMMENT LA MEL S'EST APPROPRIÉ LA QUESTION ?

2. Un guide de prescriptions d'aménagement des infrastructures :

- ▶ Définir les responsabilités de la MEL et nécessité d'avoir des repères, des exigences à apporter aux aménageurs.
- ▶ Groupe de travail pluri disciplinaire.
- ▶ Le guide transmet des bonnes pratiques :

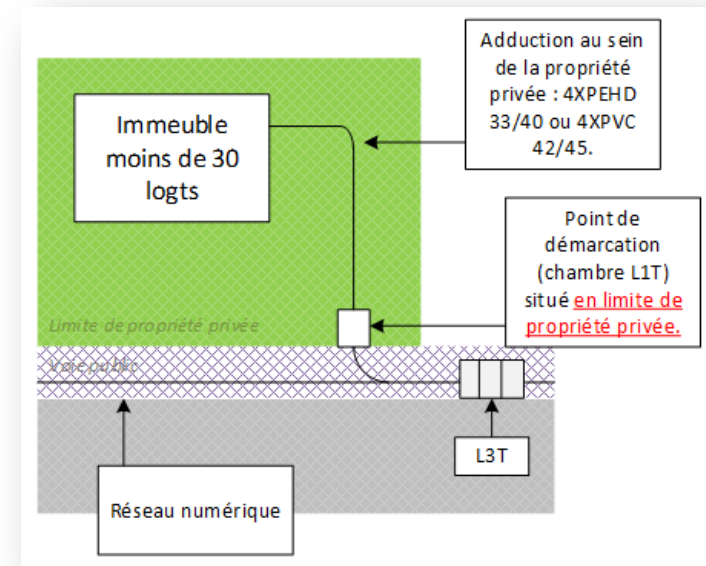
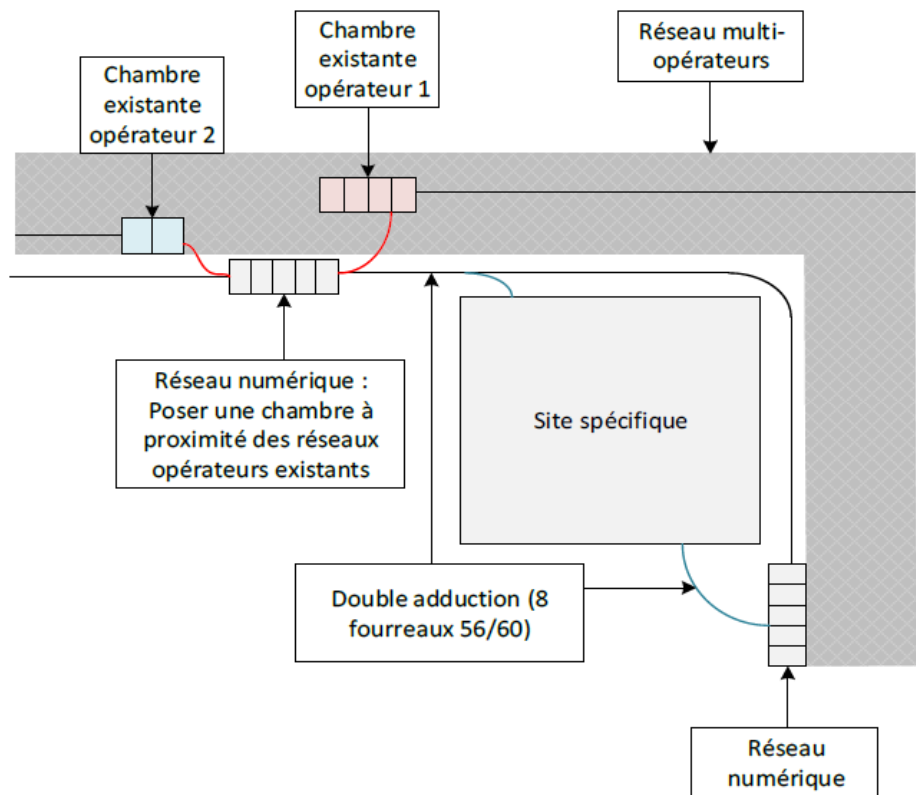


COMMENT LA MEL S'EST APPROPRIÉ LA QUESTION ?

2. Un guide de prescriptions d'aménagement des infrastructures :

- ▶ Une base méthodologique avant et après travaux et des réponses à des cas pratiques : ZAC, extension ou rénovation urbaine, Zones d'activités, Sites spécifiques

Cas pratique : adduction d'un site spécifique



Zones d'activités < à 20 sites	4	Ø33/40 PEHD	L3T	Placer les chambres à intervalle régulier en respectant une distance de 300ml max entre chaque ouvrage. Poser les ouvrages en accotement, en trottoir ou en terrain naturel	utiliser la technologie PEHD lors de l'aménagement des ZAE. Prévoir si possible une double adduction des parcelles. Pose une L1T en limite de propriété
Zones d'activités > à 20 sites	6				

COMMENT LA MEL S'EST APPROPRIÉ LA QUESTION ?

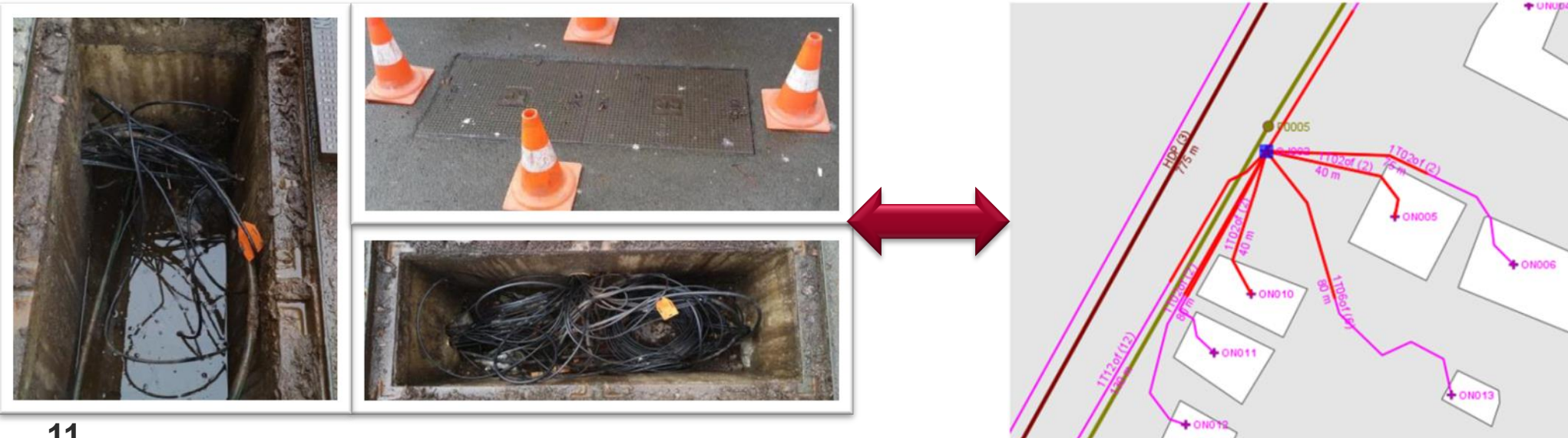
3. Connaissance d'un patrimoine et des autres réseaux présents :

► Objectifs

- *Exploiter et valoriser son patrimoine*
- *Favoriser la mutualisation*
- *Aider à la coordination et au contrôle des interventions sur le domaine public*

► Moyens

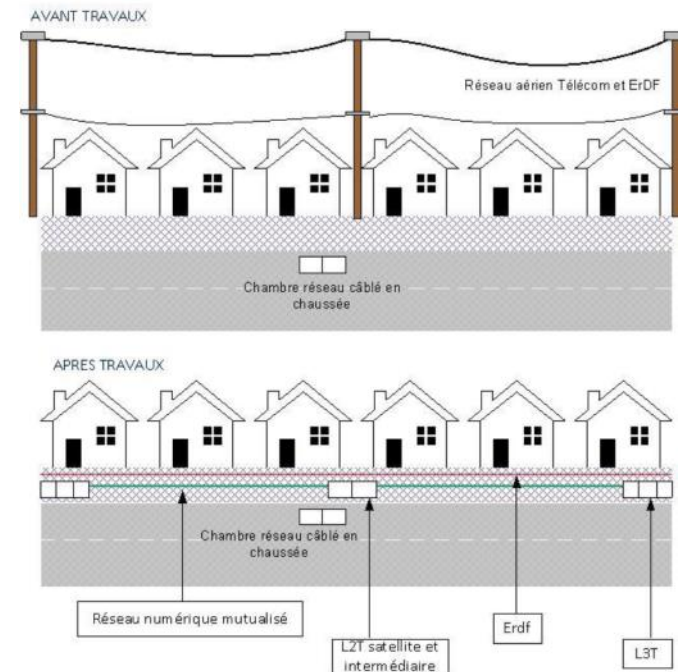
- *Un Système d'Information Géographique*
- *Les relevés de réseaux pour identifier précisément les occupations.*



COMMENT LA MEL S'EST APPROPRIÉ LA QUESTION ?

4. Conventonnement avec les opérateurs et les communes :

- ▶ D'occupation du domaine public routier et non routier
 - Définir des règles de propriété, d'occupation des infrastructures, d'exploitation, de modification, d'extension.
 - Nécessité d'établir une égalité de traitement entre les opérateurs
 - Pour les communes : réduire les coûts, nuisances pour les riverains et favoriser la mutualisation
- ▶ D'effacement des réseaux de télécommunications
 - Définir ce qui sera réalisé ? Par qui ?
 - Et appartiendra à qui ?



COMMENT LA MEL S'EST APPROPRIÉ LA QUESTION ?

5. Procédure de remise d'ouvrages :

1. Réception de la demande

- Biens de retour : remise au plus tard au moment de la mise en service = 1ère demande de passage
- Préconisation : remise dès achèvement , sous réserve de la fourniture et de la conformité des documents listés au point 2

2. Réception des documents nécessaires à la phase technique

- DOE contenant des plans de récolement (relevé de chambres), les essais techniques (infrastructures déployées : mandrinage, étanchéité et remblai des tranchées)
- le cas échéant, plan et état parcellaires des propriétés hors voirie empruntées et titres associés (servitudes)

3. Instruction

- technique et d'opportunité

4. Synthèse des avis au demandeur

5. Signature du PV de remise d'ouvrages

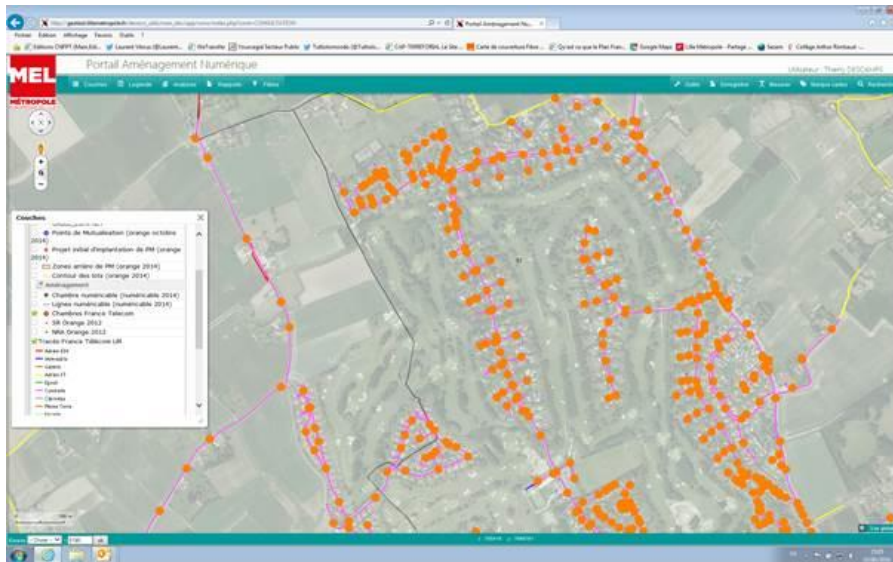
6. Remise en gestion (transmission du dossier complet)

- technique pour intégration au SIG, stratégique, administrative

ILLUSTRATIONS OPÉRATIONNELLES

Statut des infrastructures d'accueil

dans les lotissements antérieurs
au 1^{er} janvier 1997 (voies privées)



dans les opérations d'aménagement
postérieures au 1^{er} janvier 1997 (voies
publiques)



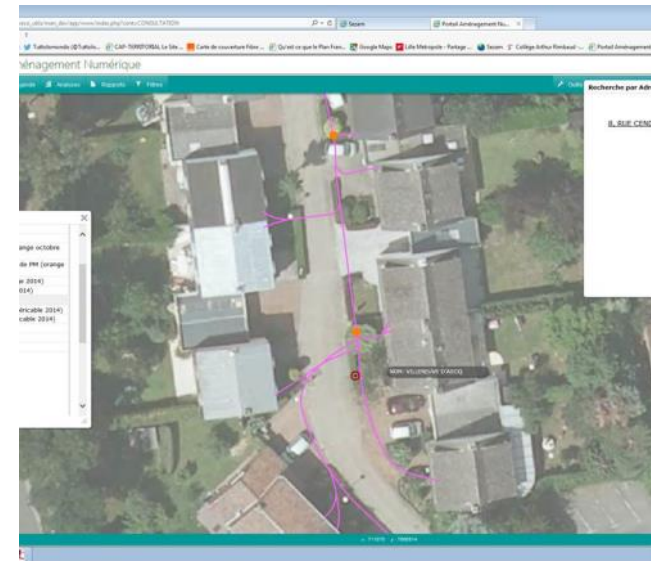
ILLUSTRATIONS OPÉRATIONNELLES

Statut des infrastructures d'accueil Interface avec le patrimoine immobilier

Le déploiement en façade



dans les parcelles privées





1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr